

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 718

7 avril 2010

SOMMAIRE

Actelion Re S.A.	34449	M & N Participation Group S.A.	34427
Airport City Cologne 1 S. à r.l.	34454	Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l.	34457
Airrest S.A.	34448	MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	34449
AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l.	34430	Palila Investments SA	34450
AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l.	34456	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	34442
Anfico Holding S.A.	34446	PO Participations S.A.	34435
Anh-My S.A.	34455	Prysmian (Lux) II S.à r.l.	34448
Baatz Constructions S.à.r.l.	34438	Record Fund	34424
Baatz Matériel S.à.r.l.	34438	Rowan Luxembourg S.à r.l.	34431
Bati Expansion	34445	Saint James Luxembourg S.à r.l.	34464
BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l. ...	34457	Santex S.A.	34455
Bonzba Holdings S.A.	34437	SCI DAFFODIL, société civile immobilière	34418
Borotra S.A.	34418	Selgest S.A.	34456
Caberwood S.à r.l.	34445	Semnon SA	34455
CB Richard Ellis	34448	S.G. TRADING, société à responsabilité limitée	34427
CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.	34446	Silvia HoldCo S.à r.l.	34456
Compagnie Fiduciaire Group	34421	Solden SA	34455
CQS Finance S.A.	34425	S.Participations S.A.	34421
Enolux I	34446	T3 S.à r.l.	34456
Europartis	34421	Trajets S.à r.l.	34418
Galim Holding S.A.	34424	U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A.	34437
Green Energy s.à r.l.	34439	Vector Holdings S.à r.l.	34449
Julia S.A.	34439	Viavia Holding S.à r.l.	34447
Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l.	34426	Viavia S.à r.l. - SPF	34447
Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l.	34426	World Rent S.A.	34464
Match.com Global Investments S.à r.l. ...	34427	Ypso Holding S.à r.l.	34446
MGM Carbon Portfolio S.à.r.l.	34447		

Borotra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.868.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 2 février 2010

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOROTRA S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010032184/27.

(100029888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Trajets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 136.770.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2010032848/14.

(100030779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

SCI DAFFODIL, société civile immobilière.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg E 4.239.

STATUTS

L'an deux mil dix, le seize février.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Christian PICART, né le 16 avril 1939 à Paris (75 - France), domicilié 3 Chemin en Chenaud, CH-1183 Bursins, (Suisse).

2) Madame Annie COUTRE épouse PICART, née le 15 décembre 1939 à Gien (45 - France), domiciliée 3 Chemin en Chenaud, CH-1183 Bursins, (Suisse).

représentés par Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privée.

Lesdites procurations paraphées par le mandataire et le notaire soussigné demeureront annexées aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La Société a pour objet l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et le cas échéant, la mise à disposition à titre gratuit au profit des gérants, pour compte propre ainsi que, à titre exceptionnel, et sans que cela ne puisse remettre en cause le caractère civil de la société, l'aliénation du ou des biens et droits immobiliers dont elle sera propriétaire, par la vente, l'échange ou l'apport en société.

La Société a également pour objet la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la gestion, la transformation, l'aménagement, l'administration, la location et le cas échéant, la mise à disposition à titre gratuit au profit des gérants, pour compte propre, de tous biens et droits immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu que celles-ci ne modifient pas le caractère civil de la société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "SCI DAFFODIL, société civile immobilière".

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq mille EUROS (5.000,00 EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cinquante EUROS (50,00 EUR) chacune.

Art. 6. La cession des parts sociales s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts sociales qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par le changement ou le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les nouveaux associés ou survivants, héritiers ou ayants-causes de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la Société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part sociale la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part sociale comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la Société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de la constitution de la Société pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part sociale donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts sociales entre usufruitiers et nu-proprétaires, le droit de vote appartient au nu-proprétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité de toutes les parts sociales existantes.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la Société, la liquidation de la Société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre Société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire aux parts comme suit:

1.- Christian PICARD, prénommé, soixante-douze parts d'intérêts	72
2.- Annie COUTRE, prénommée, vingt-huit parts d'intérêts	28
TOTAL: Cent parts d'intérêts	100

Ces parts ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100%) par des apports en numéraire, fait en dehors de la présence du notaire, de sorte que la somme de EUR 5.000,- (cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian PICART, né le 16 avril 1939 à Paris (75 - France), domicilié 3 Chemin en Chenaud, CH-1183 Bursins, (Suisse).

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature dans la limite de l'objet de la Société

2.- Le siège social est fixé à L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

Certification de l'état civil

Le notaire déclare certifier l'état civil des comparants conformément aux dispositions de la loi du 26 juin 1953 d'après des copies de passeports.

DONT ACTE, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeure, celui-ci a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: F. BOURGON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 février 2010. Relation LAC/2010/7354. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010032694/121.

(100030660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

—
EXTRAIT

Suite à des cessions des parts intervenues, agréées et notifiées le 18 janvier 2010, le capital de la société à responsabilité limitée Compagnie Fiduciaire Group est réparti comme suit:

1. Monsieur Daniel CROISE, 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange, cinq cent trente et une parts	531 parts
2. Monsieur Thierry FLEMING, 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, sept cent onze parts	711 parts
3. Monsieur Luc HANSEN, 69A, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, sept cents parts	700 parts
4. Monsieur Guy HORNICK, 8, Spierzelt, L-8063 Bertrange, mille soixante dix-sept parts	1.077 parts
5. Monsieur Marc LAMESCH, 6, Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange, mille deux cent quatre-vingt-douze parts	1.292 parts
6. Monsieur Pierre LENTZ, 2, rue de l'indépendance, L-8021 Strassen, sept cents parts	700 parts
7. Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, 8, Arbogaststrasse, D-54292 Trier-Ruwer, mille soixante-dix-sept parts	1.077 parts
8. Monsieur Claude SCHMITZ, 20, route d'Iltzig, L-5231 Sandweiler, mille deux cent quatre-vingt-douze parts	1.292 parts
9. Monsieur John SEIL, 10, op der Haangels, L-5322 Contern, six cent vingt-huit parts	628 parts
10. Monsieur Marc THILL, 35, allée Pierre de Mansfeld, L-2118 Luxembourg, mille deux cent quatre-vingt-douze parts	1.292 parts
11. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen, sept cents parts	700 parts
Total	10.000 parts

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010032835/37.

(100031241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Europartis, Société Anonyme,

(anc. S.Participations S.A.).

Siège social: L-9780 Wintrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 97.320.

L'an deux mil dix, le seizième jour de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „S. PARTICIPATIONS S.A.", avec siège social au L - 8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 97320, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 5 janvier 2004 numéro 8 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange en date du 7 avril 2009 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 980 du 11 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Grimau, administrateur de sociétés, demeurant au 38, rue Tenbroek, B-1640 Rhode-St-Genèse.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert Soumois, expert-comptable, demeurant au 16 rte de Motechet B-6840 NEUFCHATEAU.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Soumois, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la détention des 100 actions de la Société représentant l'intégralité de son capital par un actionnaire unique; adaptation des statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et modification en conséquence des articles 1, 6, 9 et 13 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante: "Art. 1.- ajout de deux nouveaux paragraphes en fin d'article (§2) La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (§3) Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la société a un associé unique."; "Art. 6.- Si la société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils sont toujours révocables par elle"; "Art. 9.- ajout d'un nouveau paragraphe en fin d'article "Si la société a un administrateur unique, elle se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique"; "Art. 13.- Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

2. Modification de la dénomination de la Société en EUROPARTIS et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPARTIS."

3. Transfert du siège social de la Société au 66B route de Lullange, L - 9780 Wincrange et modification subséquente de l'article 2 première phrase des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante: "Le siège de la société est établi à dans la commune de Wincrange".

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique présent ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate que les 100 actions de la Société représentant l'intégralité de son capital social sont détenues par un actionnaire unique.

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à ceux d'une société anonyme unipersonnelle et de modifier en conséquence les articles 1, 6, 9 et 13 qui auront la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Ajout de deux nouveaux paragraphes en fin d'article

§ 2 La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

§3 Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la société a un associé unique) tant que la société a un associé unique."

" **Art. 6.** Si la société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils sont toujours révocables par elle."

" **Art. 9.** Ajout d'un nouveau paragraphe en fin d'article

Si la société a un administrateur unique, elle se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique."

" **Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en EUROPARTIS et en conséquence le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . § 1.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPARTIS."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 66B route de Lullange, L-9780 Winckrange et de modifier en conséquence l'article 2 première phrase des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Première phrase Le siège de la société est établi à dans la commune de Winckrange".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eric Grimau, Robert Sournois, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 février 2010. LAC/2010/7309. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010032756/117.

(100030582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Record Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.963.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 janvier 2010 à Luxembourg

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Alexandre Deveen en date du 18 décembre 2009.
- Démission de Monsieur Raf Haccour en date du 1^{er} janvier 2010.
- Ratification de la cooptation de Monsieur Albert Roggemans en remplacement de Monsieur Raf Haccour avec effet au 1^{er} janvier 2010.
- Nomination de Monsieur Albert Roggemans.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Albert Roggemans, Head of Record Bank SA, 16, avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.
- Monsieur Herman Bruyland, Membre du comité de direction Record Bank SA, 16, avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.
- Monsieur Dominik Geeraerts, Membre du comité de direction Record Bank SA, 16, avenue Matisse, B-1140 Evere, Belgique.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7, Parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010033276/29.

(100030715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Galim Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 113.182.

L'an deux mille dix, le quatre février,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding Galim Holding S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 113.182, constituée suivant acte notarié en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 31 mars 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Nadia Comodi, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Monsieur Michel Colaci, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto Manciocchi, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1° Mise en liquidation de la société.

2° Nomination du liquidateur.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée, que le total de trois cent dix (310) actions émises par la société et représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), est dûment représenté à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. COMODI, M. COLACI, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 février 2010. LAC/2010/6606. Reçu douze euros €12,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010032770/59.

(100031082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

CQS Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.191.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 26 février 2010

- L'assemblée générale de la Société a accepté la démission de David E. R. Maleh en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

- L'assemblée générale de la Société a accepté la démission de David A. J. Swain en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat.

- L'assemblée générale de la Société a nommé M. Kevin Jones, né le 5 juillet 1966 à Barnet, Hertfordshire, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à 1st Floor, 2 Hill Street, St Helier, Jersey JE2 4UA, Iles Anglo-normandes, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec un mandat qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- L'assemblée générale de la Société a nommé Mme Tara Glaser, né le 9 mars 1972 à Leamington, Canada, ayant son adresse professionnelle à 1st Floor, 2 Hill Street, St Helier, Jersey JE2 4UA, Iles Anglo-normandes, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec un mandat qui arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour CQS Finance S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010033162/24.

(100030570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales qu'en date du 17 février 2010 Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund L.P., ayant son siège social au No. 1 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE4 8YJ Channel Islands, a transféré 16.667 parts sociales de la Société à Antin Infrastructure Partners FCPR, représenté par Antin Infrastructure Partners SAS, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 14, rue Bergère, 75009 Paris, France et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 530 677.

Suite à cette cession, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit;

- Lombard Odier Macquarie Infrastructure Fund L.P.: 18.250 parts sociales;
- Macquarie Global Infrastructure Fund IIIA: 6.983 parts sociales;
- Macquarie Global Infrastructure Fund III B: 6.983 parts sociales;
- Infrastructure Access Bermuda Limitées: 1.117 parts sociales; et
- Antin Infrastructure Partners SAS: 16.667 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010032823/23.

(100030572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 17 février 2010

- a accepté la démission de Monsieur Frank Przygodda comme gérant de Catégorie B de la Société avec effet au 17 février 2010.

- a ensuite nommé les personnes suivantes comme gérants de la société à compter du 17 février 2010 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Alain Rauscher, avec adresse au 37, rue Victor Hugo, 92700 Colombes, France, en tant que gérant de Catégorie A: et

* Monsieur Charles Dupont, avec adresse au 5, avenue Fremiet, 75016 Paris France, en tant que gérant de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2010032828/21.

(100030572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

M & N Participation Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 26, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 74.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010032837/10.

(100006775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

S.G. TRADING, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 83.533.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2010, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010032856/13.

(100030780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.761.400,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 137.803.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of the month of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Match.com Pegasus Limited, a company organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom (UK) LLP, 40 Bank Street, Canary Warf, London, E14 5DS, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 06806475 ("Pegasus"), being the sole member of Match.com Global Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 137.803 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of Me Henri Beck, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on 10 March 2008, and the initial articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1135 of 8 May 2008. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party was represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal, attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-three thousand five hundred (23,500) shares of different classes is held by Pegasus.

2. Pegasus is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of Pegasus as sole member and the decisions can be validly taken on all items of the agenda.

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Re-classification of the twenty-three thousand five hundred (23,500) shares of different classes issued in the Company into two hundred thirty-five thousand (235,000) ordinary shares, each with a nominal value of ten pence (GBP 0.10).

B. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nineteen million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 19,737,900) so as to bring it from its current amount of twenty-three thousand five hundred pounds sterling (GBP 23,500) to nineteen million seven hundred sixty-one thousand four hundred pounds sterling (GBP 19,761,400) by the issue of one hundred ninety-seven million three hundred seventy-nine thousand (197,379,000) ordinary shares of a nominal value of ten pence (GBP 0.10) each against the contribution in kind by Pegasus of all the nineteen million six hundred forty three thousand four hundred one (19,643,401) shares it holds in, and which

represent the entire share capital of, Match.com LatAm Limited, a company organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom (UK) LLP, 40 Bank Street, Canary Warf, London, E14 5DS, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 7113221; approval of the valuation of the contribution in kind at nineteen million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 19,737,900) and subscription for the above mentioned new ordinary shares by Pegasus.

C. Consequential deletion of all of article 8 after its third paragraph and amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

The above being approved, Pegasus took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to reclassify the twenty-three thousand five hundred (23,500) shares of different classes issued in the Company into two hundred and thirty-five thousand (235,000) ordinary shares, each with a nominal value of ten pence (GBP 0.10).

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of nineteen million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 19,737,900) so as to bring it from its current amount of twenty-three thousand five hundred pounds sterling (GBP 23,500) to nineteen million seven hundred sixty-one thousand four hundred pounds sterling (GBP 19,761,400) by the issue of one hundred ninety-seven million three hundred seventy-nine thousand (197,379,000) ordinary shares of a nominal value of ten pence (GBP 0.10) each against the contribution in kind by Pegasus of all the nineteen million six hundred forty three thousand four hundred one (19,643,401) shares it holds in, and which represent the entire share capital of, Match.com LatAm Limited, a company organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom (UK) LLP, 40 Bank Street, Canary Warf, London, E14 5DS, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 7113221 (the "Contribution in Kind").

Evidence of the Contribution in Kind to the Company was shown to the undersigned notary.

The value of the Contribution in Kind has been assessed by the board of managers of the Company at nineteen million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 19,737,900).

Pegasus, represented by as aforesaid, subscribed for one hundred ninety-seven million three hundred seventy-nine thousand (197,379,000) new ordinary shares.

It is resolved to value the Contribution in Kind at nineteen million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 19,737,900) and to approve the issue to Pegasus of one hundred ninety-seven million three hundred seventy-nine thousand (197,379,000) ordinary shares.

It is then resolved to allocate an amount of nineteen million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred pounds sterling (GBP 19,737,900) to the share capital account of the Company.

Third resolution

In consequence of the above resolutions, it is resolved to delete all of article 8 after its third paragraph and to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at nineteen million seven hundred sixty-one thousand four hundred pounds sterling (GBP 19,761,400) represented by one hundred ninety-seven million six hundred and fourteen thousand (197,614,000) ordinary shares of a nominal value of ten pence (GBP 0.10) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de février.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

Match.com Pegasus Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social chez Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom (UK) LLP, 40 Bank Street, Canary Warf, Londres, E14 5DS, Royaume-Uni, et inscrite auprès de la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro 06806475 ("Pegasus"), étant l'associé unique de Match.com Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.803 (la "Société"). La Société a été constituée le 10 mars 2008 par acte de Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1135 du 8 mai 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

La partie comparante était représentée par Antoine Daurel, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La totalité du capital social émis représentée par vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales de différentes classes est détenue par Pegasus.

2. Pegasus est représentée en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de Pegasus en sa qualité d'associé unique et qu'ainsi toutes les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Re-classification des vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales de différentes classes émises par la Société en deux cent trente-cinq mille (235.000) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10).

B. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions sept cent trente-sept mille neuf cents livres sterling (GBP 19.737.900) en augmentant le montant actuel de vingt-trois mille cinq cents livres sterling (GBP 23.500) à dix-neuf millions sept cent soixante et un mille quatre cents livres sterling (GBP 19.761.400) par l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille (197.379.000) parts sociales ordinaires d'un montant nominal de dix pence (GBP 0,10) chacune contre l'apport en nature par Pegasus consistant en toutes les dix-neuf millions six cent quarante-trois mille quatre cent une (19.643.401) actions qu'il détient dans, et qui constituent la totalité du capital de, Match.com LatAm Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social chez Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom (UK) LLP, 40 Bank Street, Canary Warf, Londres, E14 5DS, Royaume-Uni, et inscrite auprès de la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro 7113221; approbation de l'évaluation de l'apport en nature à dix-neuf millions sept cent trente-sept mille neuf cents livres sterling (GBP 19.737.900) et souscription des nouvelles parts sociales ordinaires ci-dessus mentionnées par Pegasus.

C. En conséquence, suppression de l'entièreté de l'article 8 à la suite de son troisième paragraphe et modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ce qui précède ayant été approuvé, Pegasus a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de re-classifier les vingt-trois mille cinq cents (23.500) parts sociales de différentes classes émises par la Société en deux cent trente-cinq mille (235.000) parts sociales ordinaires, chacune ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10).

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf millions sept cent trente-sept mille neuf cents livres sterling (GBP 19.737.900) en augmentant le montant actuel de vingt-trois mille cinq cents livres sterling (GBP 23.500) à dix-neuf millions sept cent soixante et un mille quatre cents livres sterling (GBP 19.761.400) par l'émission de cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille (197.379.000) parts sociales ordinaires d'un montant nominal de dix pence (GBP 0,10) chacune contre l'apport en nature par Pegasus consistant en toutes les dix-neuf millions six cent quarante-trois mille quatre cent une (19.643.401) actions qu'il détient dans, et qui constituent la totalité du capital de, Match.com LatAm Limited, une société constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social chez Skadden, Arps, Slate, Meagher & Flom (UK) LLP, 40 Bank Street, Canary Warf, Londres, E14 5DS, Royaume-Uni, et inscrite auprès de la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro 7113221 (l' "Apport en Nature").

La preuve de l'Apport en Nature a été fournie au notaire soussigné.

La valeur de l'Apport en Nature a été évalué par le conseil de gérance de la Société à dix-neuf millions sept cent trente-sept mille neuf cents livres sterling (GBP 19.737.900).

Pegasus, représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit à cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille (197.379.000) nouvelles parts sociales ordinaires.

Il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à dix-neuf millions sept cent trente-sept mille neuf cents livres sterling (GBP 19.737.900) et d'approuver l'émission au profit de Pegasus de cent quatre-vingt-dix-sept millions trois cent soixante-dix-neuf mille (197.379.000) nouvelles parts sociales ordinaires.

Il est décidé d'allouer une somme de dix-neuf millions sept cent trente-sept mille neuf cents livres sterling (GBP 19.737.900) au capital social de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions mentionnées ci-dessus, il est décidé de supprimer l'entièreté de l'article 8 à la suite de son troisième paragraphe et de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions sept cent soixante et un mille quatre cents livres sterling (GBP 19.761.400) divisé en cent quatre-vingt-dix-sept millions six cent quatorze mille (197.614.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 6.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de ces minutes, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A. Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 février 2010. Relation: EAC/2010/1472. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010032761/175.

(100030882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure No. 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.798.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Rob Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Phil Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010032853/20.

(100030656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Rowan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.875.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.278.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of February at 4.45 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited (originally called Black Forrest Limited, which name was changed on 22 September 2009), a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, (the "Contributor")

Here represented by Ms Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 March 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 727 dated 3 April 2009 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145.278 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 5 October 2009, published in the Mémorial C number 2284 of November 21, 2009.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,850,000 (two million eight hundred fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,875,000 (two million eight hundred seventy-five thousand United States Dollars) by the increase of the nominal value of the 25,000 (twenty-five thousand) shares from USD 1 (one United-States Dollar) to USD 115 (one hundred fifteen United-States Dollars) subject to the payment of a share premium of USD 24,737,172 (twenty-four million seven hundred thirty-seven thousand one hundred seventy-two United States Dollars), of which USD 287,500 (two hundred eighty-seven thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up by a contribution in kind;

3. Payment by the contributor of the increase of share capital and the share premium by way of a contribution in kind;

4. New composition of the share holding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,850,000 (two million eight hundred fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,875,000 (two million eight hundred seventy-five thousand United States Dollars) by the increase of the nominal value of the 25,000 (twenty-five thousand) issued shares from their current nominal value of USD 1 (one

United States Dollar) each to USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each (the "Share Capital Increase"), subject to the payment of a share premium of USD 24,737,172 (twenty-four million seven hundred thirty-seven thousand one hundred seventy-two United States Dollars) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 287,500 (two hundred eighty-seven thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The Share Capital Increase and the Share Premium are fully paid up by the contribution in kind of 2,825,000 (two million eight hundred twenty-five thousand) shares of Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "Shares") (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the payment by the Contributor of the Share Capital Increase and the Share Premium by the Contribution.

Intervention - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase and the Share Premium through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 27,587,172 (twenty-seven million five hundred eighty-seven thousand one hundred seventy-two United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 February 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Shares has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) David P. Russell, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America;
- b) Michael D. DuBose, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America;
- c) William H. Wells, with professional address at Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America;
- d) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Robert van't Hoeft, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

all represented by Ms Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with the valuation of the Shares, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, Rowan Drilling (Gibraltar) Limited holds 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,875,000 (two million eight hundred seventy-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 115 (one hundred fifteen United States Dollars) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 6,000.- (six thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Drilling (Gibraltar) Limited (anciennement dénommée Black Forrest Limited, lequel a été modifié le 22 Septembre 2009), une société constituée selon le droit Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar (l'«Apporteur»),

ici représentée par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- le comparant est le seul associé de «Rowan Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2009, publié au «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» («Mémorial C») numéro 727 daté du 3 avril 2009 enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.278 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié devant le notaire instrumentant le 5 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2284 du 21 novembre 2009.

II.- Que les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.850.000 USD (deux millions huit cent cinquante mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 25.000 (vingt-cinq mille dollars américains) à un nouveau montant de 2.875.000 USD (deux million huit cent soixante-quinze mille Dollars américains) par l'augmentation de la valeur nominale des 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de 1 USD (un Dollar américain) à 115 USD (cent quinze Dollars américains), soumis au paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 24.737.172 USD (vingt-quatre millions sept cent trente-sept mille cent soixante-douze Dollars américains), duquel un montant de 287.500 USD (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en nature;

3. Paiement par l'apporteur des nouvelles parts par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article huit, paragraphe un des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises.

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.850.000 USD (deux millions huit cent cinquante mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars américains) à un montant de 2.875.000 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille Dollars américains) par l'augmentation de la valeur nominale des 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales de leur valeur nominale actuelle de 1 USD (un Dollar américain) chacune à 115 USD (cent quinze Dollars américains) chacune (l'«Augmentation de Capital»), soumis au paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 24.737.172 USD (vingt-quatre millions sept cent trente-sept mille cent soixante-douze Dollars américains) (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 287.500 (deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Dollars américains) sera alloué à la réserve légale,

L'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission sont entièrement payées par l'apport en nature de 2.825.000 (deux millions huit cent vingt-cinq mille) parts sociales de Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l. une société constituée selon le droit luxembourgeois ayant siège social 46A, avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollars américain) chacune (les «Parts Sociales») (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter le paiement par l'Apporteur de l'Augmentation de Capital et de la Prime d'Emission par l'Apport.

Intervention - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare payer l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission par l'Apport.

Évaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 27.587.172 USD (vingt-sept millions deux cent quatre-vingt-sept mille cent soixante-douze Dollars américains) et a été approuvé par les gérants de la Société par une déclaration de valeur d'apport datée du 12 février 2010, qui restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) David P. Russell, avec adresse professionnelle Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

b) Michael D. DuBose, avec adresse professionnelle Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

b) William H. Wells, avec adresse professionnelle Rowan Companies, Inc., 2800 Post Oak Boulevard, Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

c) Martinus Cornelis Johannes Weijermans, avec adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

c) Robert van't Hoef, avec adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, avec l'évaluation des Parts Sociales, et confirment la validité du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes Rowan Drilling (Gibraltar) Limited détient 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars américains); et

Le notaire établit que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 paragraphe premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.875.000 USD (deux millions huit cent soixante-quinze mille Dollars américains) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 115 USD (cent quinze Dollars américains) chacune.»

34435

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 6.000.- (six mille euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7236. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032798/227.

(100030712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of January.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447 882 002,

here represented by Mr. Alain Thill, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the public limited liability company existing in Luxembourg under the name of PO Participations S.A. (the "Company") with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 131.555, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2298 dated October 13, 2007 and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 19, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at one hundred and ten million six hundred and nine thousand and eighty-eight Euros (€ 110,609,088.-) split into one hundred and ten million six hundred and nine thousand and eighty eight (110,609,088) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, fully paid up.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of one million Euros (€ 1,000,000.-) to raise it from its present amount of one hundred and ten million six hundred and nine thousand and eighty-eight Euros (€ 110,609,088.-) to one hundred and eleven million six hundred and nine thousand and eighty-eight Euros (€ 111,609,088.-) by creation and issue of one million (1,000,000) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

The sole shareholder, K Developpement, prenamed, resolves to subscribe for the one million (1,000,000) New Shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, and fully pays them up at their nominal value in the amount of one million Euros (€ 1,000,000.-), by contribution in cash in the same amount.

The amount of one million Euros (€ 1,000,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The share capital is set at one hundred and eleven million six hundred and nine thousand and eighty-eight Euros (€ 111,609,088.-) split into one hundred and eleven million six hundred and nine thousand and eighty-eight (111,609,088) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand three hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

K DEVELOPPEMENT, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447 882 002,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PO Participations S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.555, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2298 du 13 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent dix millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 110.609.088,-) représenté par cent dix millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit (110.609.088,-) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune, libérées intégralement.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million d'Euros (€ 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent dix millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 110.609.088,-) à cent onze millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 111.609.088,-) par la création et l'émission de un million (1.000.000) de nouvelles actions (les "Nouvelles Actions"), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Souscription - Libération

L'associé unique, K DEVELOPPEMENT, précitée, déclare souscrire les un million (1.000.000) de Nouvelles Actions, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, et les libérer intégralement en valeur nominale au montant de un million d'Euros (€ 1.000.000,-) par apport en numéraire d'un même montant.

Un montant d'un million d'Euros (€ 1.000.000,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la Société est modifié pour adopter la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cent onze millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit Euros (€ 111.609.088,-) représenté par cent onze millions six cent neuf mille quatre-vingt-huit (111.609.088) actions d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1.-) chacune."

34437

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2010. Relation GRE/2010/442. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010032801/106.

(100031138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

U.S. Fixed Income Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.053.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 février 2010 a décidé:

- de renouveler, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, les mandats d'administrateurs de:

Mr Tom WEILAND

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Mr Eduard KOSTER

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Mrs Annemarie ARENS

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

- de renouveler le mandat de

Ernst and Young S.A.

Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour U.S. FIXED INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010033296/26.

(100031066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Bonzba Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.402.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme BONZBA HOLDINGS S.A. tenue extraordinairement en date du 11 février 2010 à L - 1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

La société Cardinal Nominees Limited est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Commissaire aux comptes
Cardinal Nominees Limited
9, Columbus Centre, Pelican Drive,
Road Town (Tortola)
Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme
S.W. BAKER
Administrateur

Référence de publication: 2010032833/21.

(100031208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Baatz Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 29.693.

Il résulte de diverses transactions passées entre associés en date du 11 décembre 2008 que la nouvelle répartition des 3500 parts sociales de la société BAATZ CONSTRUCTIONS S.A R.L. est la suivante:

- BAATZ PARTICIPATIONS S.A. 3500 parts sociales

98, rue du Grünewald

L-1912 Luxembourg

Registre de commerce LUXEMBOURG numéro B 143685

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 11 décembre 2008 que le mandat du réviseur d'entreprise a été confirmé pour une durée de 6 ans à la société:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

83, rue de la Libération

L-5969 ITZIG

Registre de commerce LUXEMBOURG numéro B 63706

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 1^{er} mars 2010.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2010032830/22.

(100030931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Baatz Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, Zone Industrielle In Diefert.

R.C.S. Luxembourg B 94.983.

Il résulte de diverses transactions passées entre associés en date du 11 décembre 2008 que la nouvelle répartition des 500 parts sociales de la société BAATZ MATERIEL SA R.L. est la suivante:

- BAATZ PARTICIPATIONS S.A. 500 parts sociales

98, rue du Grünewald

L-1912 Luxembourg

Registre de commerce LUXEMBOURG numéro B 143685

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique en date du 11 décembre 2008 que le mandat du réviseur d'entreprise a été confirmé pour une durée de 6 ans à la société:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

83, rue de la Libération

L-5969 ITZIG

Registre de commerce LUXEMBOURG numéro B 63706

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 1^{er} mars 2010.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2010032831/22.

(100031058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Julia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.250.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, des actionnaires de la société anonyme JULIA S.A. tenue extraordinairement en date du 11 février 2010 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Ltd, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Conseil d'Administration

Simon Baker

Dawn Shand

Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Nominees Limited

9, Columbus Centre, Pelican Drive,

Road Town (Tortola)

The British Virgin Islands

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2010032819/25.

(100031188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Green Energy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.616.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "RIBOT S.A.", ayant son siège social à CH-6900 Lugano, Riva Albertolli, 1, inscrite au Registre de commerce de Ticino (Suisse) sous le numéro CH-514.3.025.456-6,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée en date du 8 février 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également, par simple décision du ou des gérants, établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de "GREEN ENERGYs.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (€ 20.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (€ 100.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les deux cents (200) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société "RIBOT S.A.", préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (€ 20.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Madame Nathalie PRIEUR, employée privée, née à Trèves (Allemagne), le 8 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

b) Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Ettelbruck, le 26 mars 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

c) Monsieur Brunello DONATI, consultant, né à Lugano (Suisse) le 26 août 1947, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Riva Albertolli, 1.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

3.- Le siège social est établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M.WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 23 février 2010. Relation: CAP/2010/592. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 1^{er} mars 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010034786/140.

(100033068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of January at 02.40 p.m..

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The limited liability company Partners Group Management II, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B 140.257,

here duly represented by Mrs. Unda RÖSSLER, financial analyst, residing professionally at L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acts in its capacity as General Manager of the société en commandite par actions Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, pursuant to a resolution taken on October 26, 2009 relatively to an increase of the corporate capital of Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

The appearing party, acting as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

I.- The company Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hereafter the "Company"), having its registered office in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B141659, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 29th of June 2008, published in the Mémorial C number 2414 of the 2nd of October 2008, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on the 22nd of October 2009, published in the Mémorial C number 2322 of the 27th of November 2009.

II.- The Company has a share capital of five hundred and nine thousand six hundred and seven point one hundred and sixty-five Euro (509,607.165 EUR), represented by four hundred and forty-three thousand five hundred and seven point sixteen (443,507.16) Manager Shares and sixty-six thousand one hundred point zero zero five (66,100.005) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share.

III.- The Company has an authorized capital of ten million Euro (10,000,000.- EUR) divided into:

- five million (5,000,000) Ordinary Shares with a par value of one Euro (1.- EUR) per Share; and
- five million (5,000,000) Manager Shares with a par value of one Euro (1.-EUR) per Share.

IV.- Article 5 of the Articles of Incorporation, which provides for an authorized capital, reads in relevant parts as follows:

Within the limits of the authorized share capital, the Manager is authorized to issue Shares as follows:

- each Ordinary Share shall be issued for a total subscription price of one thousand Euro (1,000.- EUR) (comprising the par value of 1.- EUR and a share premium of 999.- EUR); and
- each Manager Share shall be issued at a total subscription price of one Euro (1.- EUR) plus a share premium between EUR 0 and EUR 1, as determined by the Manager.

The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".

The Manager may issue Shares under the authorized capital structure until the fifth anniversary of the publication of the Articles, provided a Shareholder Resolution taken under the conditions for amendments of these Articles may extend this period.

The Manager acting on behalf of the Corporation has full discretion to organize the procedures relating to closings, drawdowns and payments upon drawdown.

V.- Pursuant to a resolution taken on October 26, 2009, the General Manager has decided within the limits of the authorized capital:

a) to fix the subscription price of the Ordinary Shares for the present increase of capital at totally six hundred and seventeen point eighty-five Euro (617.85 EUR) (i.e. par value of one Euro (1 EUR) with share premium of six hundred and sixteen point eighty-five Euro (616.85 EUR));

b) to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and eighty-two thousand nine hundred and twenty-nine point six hundred and eighty-one Euro (182,929.681.- EUR), in order to raise it from its present amount of five hundred and nine thousand six hundred and seven point one hundred and sixty-five Euro (509,607.165.- EUR) to the amount of six hundred and ninety-two thousand five hundred and thirty-six point eight hundred and forty-six Euro (692,536.846.- EUR) by issuing:

- twenty-five thousand two hundred and sixty-three point zero eleven (25,263.011) new Ordinary Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued with a total share premium of fifteen million five hundred and eighty-three thousand four hundred and eighty-eight Euro and thirty-four cents (15,583,488.34 EUR) to be allocated entirely to the Special Reserve of the Company;

- one hundred and fifty-seven thousand six hundred and sixty-six point six hundred and seventy (157,666.670) Manager Shares having a par value of one Euro (1.- EUR) each, issued without share premium.

VI.- The subscription and the payment of the new shares result from the documents of subscription and payment delivered by the appearing party, represented as aforesaid, and evidence has been given to the undersigned notary that the Company has received from the subscribers in proportion to their subscription, the amount of one hundred and eighty-two thousand nine hundred and twenty-nine point six hundred and eighty-one Euro (182,929.681.- EUR), as well as the amount of fifteen million five hundred and eighty-three thousand four hundred and eighty-eight Euro and thirty-four cents (15,583,488.34 EUR) as share premium.

The said documents of subscription and payment have been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

VII.- Following the above mentioned resolutions and decisions, the General Manager decides to amend paragraph (b) of Article 5 of the Articles of Incorporation which will henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital, (paragraph b).

(b) The Corporation has a share capital of six hundred and ninety-two thousand five hundred and thirty-six point eight hundred and forty-six Euro (692,536.846 EUR), represented by six hundred and one thousand one hundred and seventy-three point eighty-three (601,173.83) Manager Shares and nine-one thousand three hundred and sixty-three point zero sixteen (91,363.016) Ordinary Shares of a par value of one (1.- EUR) per share."

Declaration

The undersigned notary states that he has examined the conditions imposed by article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five thousand four hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und zehn, den sechszwanzigsten Januar um 14.40 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140.257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Frau Unda RÖSSLER, financial analyst, beruflich wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare,

auf Grund einer privatschriftlich gegebenen Vollmacht.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, gemäss eines Beschlusses vom 26. Oktober 2009 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxemburg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 141.659, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2414 vom 2. Oktober 2008, und deren Satzung letztmals abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. Oktober 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2322 vom 27. November 2009.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von fünfhundertneuntausend-sechshundertsieben Komma einhundertfünfundsechzig Euro (509.607,165 EUR) eingeteilt in vierhundertdreiundvierzigtausendfünfhundertsieben Komma sechzehn (443.507,16) Manager-Aktien und sechshundertsechzigtausendeinhundert Komma null null fünf (66.100,005) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und einem (1) Euro nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Einlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der Manager verfügt als Vertreter der Gesellschaft über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Aktionären, bei Kapitalabrufen und bei auf Kapitalabrufe folgenden Zahlungen zu regeln.

V.- Gemäss eines am 26. Oktober 2009 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden im Rahmen des genehmigten Kapitals:

a) den Zeichnungspreis der Vorzugsaktien im Rahmen der gegenwärtigen Kapitalerhöhung auf insgesamt sechshundertsiebzehn Komma fünfundachtzig Euro (617,85 EUR) festzulegen (d.h. Nominalwert von einem Euro (1 EUR) zuzüglich Emissionsagio von sechshundertsechzehn Komma fünfundachtzig Euro (616,85 EUR));

b) das Gesellschaftskapital um einhundertzweiundachtzigtausendneunhundertneunundzwanzig Komma sechshunderteinundachtzig Euro (182.929,681 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfhundertneuntausend-sechshundertsieben Komma einhundertfünfundsechzig Euro (509.607,165 EUR) auf sechshundertzweiundneunzigtausendfünfhundertsechsunndreissig Komma achthundertsechsunndvierzig Euro (692.536,846 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- fünfundzwanzigtausendzweihundertdreiundsechzig Komma nullelf (25.263,011) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von fünfzehn Millionen fünfhundertdreiundachtzigtausendvierhundertachtundachtzig Euro und vierunddreissig Cents (15.583.488,34 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- einhundertsebenundfünfzigtausendsechshundertsechsunndsechzig Komma sechshundertsiebzehn (157.666,670) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1.- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von einhundertzweiundachtzigtausendneunhundertneunundzwanzig Komma sechshunderteinundachtzig Euro (182.929,681 EUR) erhalten hat,

so wie den Betrag von fünfzehn Millionen fünfhundertdreiundachtzigtausendvier-hundertachtundachtzig Euro und vier-unddreissig Cents (15.583.488,34 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von sechshundertzweiundneunzigtausendfünfhundertsechunddreissig Komma achthundertsechundvierzig Euro (692.536,846 EUR) eingeteilt in sechshunderteintausendeinhundertdreiundsiebzig Komma dreiundachtzig (601.173,83) Manager-Aktien und einundneunzigtausenddreihundertdreiundsechzig Komma null-sechzehn (91.363,016) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1.- EUR) pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden abgeschätzt auf ungefähr fünftausendvierhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: RÖSSLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 février 2010. Relation GRE/2010/404. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erstellt.

Junglinster, den 16. Februar 2010.

Référence de publication: 2010032804/181.

(100030947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Bati Expansion, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.023.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale mixte du 27 janvier 2010

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance.

Messieurs Frédéric BONNEFOND, Lucien DELESALLE et Madame Martine BONNEFOND, sont réélus aux fonctions d'administrateur pour une période de six ans. Monsieur Frédéric BONNEFOND est réélu également Administrateur-Délégué pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une période de six ans

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016 statuant sur les comptes clos au 31 juillet 2015.

Pour la société

BATI EXPANSION

Référence de publication: 2010032832/17.

(100030879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Caberwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.665.

EXTRAIT

En date du 4 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mlle Meike Lakerveld en tant que Gérant est acceptée avec effet immédiat.
- M. Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010032834/16.

(100030501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.323.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 26 février 2010

En date du 26 février 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Peter DICORPO, né le 10 décembre 1971 au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 65-67, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Fabrice ROCHU

- Monsieur Guy HARLES

- Monsieur Peter DICORPO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010032836/21.

(100030561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Ypso Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Enolux I).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.644.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032839/11.

(100031014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Anfico Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.973.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19.11.2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2009 que:

L'assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015.:

- Monsieur Dominique Ransquin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L - 1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

- Monsieur Serge Cammaert, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

- La société Fidelin S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B46740, ayant son siège social à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée décide de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015

34447

- Banque Delen Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B27146, ayant son siège social à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Pour extrait certifié conforme.

Référence de publication: 2010032913/22.

(100031168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

**Viavia S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Viavia Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 100.403.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032840/11.

(100031264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

MGM Carbon Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.502.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prise en date du 1^{er} mars 2010 que les démissions des personnes suivantes en tant que gérants de la Société ont été acceptées, comme suit:

- M. Marco Monroy, ayant ainsi démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 août 2009, et

- M. Marcel Stephany, ayant ainsi démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société, comme suit:

- Mme Maria Pia Iannariello, président et Chief Operating Officer de MGM International Group LLC, née le 4 janvier 1973 à Villa Mercedes, San Luis (Argentine), ayant son adresse professionnelle au 501 Brickell Key Drive, Suite 501, Miami, Floride 33131 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommée gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée, avec effet au 28 août 2009,

- M. Dieter Jong, ingénieur, né le 4 janvier 1983 à Louvain (Belgique) et résidant au 28 Oudstrijderslaan, 3070 Kortenberg (Belgique) a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 3 ans, son mandat prenant fin le 28 février 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose à présent comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Mme Maria Pia Iannariello,

Gérant de catégorie B:

- M. Dieter Jong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010032925/32.

(100030569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

CB Richard Ellis, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 77.325.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2009

Les actionnaires de la société CB RICHARD ELLIS réunis en Assemblée Générale ordinaire du 4 juin 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'Assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- Gaétan Gohy-Boon, employé, 5, rue Vanden Corput B-1190 Forest (Belgique)

Est arrivé à échéance, décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

Luxembourg, le 4 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010032841/17.

(100030518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Prysmian (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.158.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.856.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, tenue en date du 23 février 2010, a décidé de nommer Mr Maxime Nino, né le 13 décembre 1983 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée et a également décidé d'accepter les démissions avec effet immédiat de:

- Gerard Meijssen résidant professionnellement à Whitehall Management Services, 1161 Strawinskylaan, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas,
- Josephine Mortelliti, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA et comme gérant,
- Michael Furth, résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de Gérance sera par conséquent, à partir du 23 février 2010, composé comme suit:

- Alain STEICHEN,
- Michele TITI CAPPELLI,
- Christophe CAHUZAC, et
- Maxime NINO.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PRYSMIAN (LUX) II S.à r.l.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2010033298/26.

(100030591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 26.877.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 13 mai 2009, les mandats d'administrateurs de MM. Adrien Ney, Michel Folmer, et Laurent Jossart, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Par décision de cette même assemblée, le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65477, a été renouvelé pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRREST S.A.

Miche FOLMER

Référence de publication: 2010032843/18.

(100030625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Vector Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.303.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032844/11.

(100030924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.076.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.467.

EXTRAIT

En date du 18 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission des gérants suivants avec effet immédiat:

* Jan Willem Overheul, gérant de catégorie A;

* Pratish Shantilal Patel, gérant de catégorie B;

* Jan-Dries Mulder, gérant de catégorie B;

* Martijn Bosch, gérant de catégorie B.

- de nommer le gérant suivant avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* *gérant de catégorie A:*

- Julia Vogelweith, née le 25 mai 1978 à Strasbourg, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

* *gérants de catégorie B:*

- Rick de Hoop, né le 9 février 1975 à Obdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, Coengebouw, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas;

- Wesley Blijleven, né le 10 octobre 1978 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, Coengebouw, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2010033281/25.

(100030628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Actelion Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.511.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg le 16 février 2010*

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'Administrateurs de 3 à 4.

L'Assemblée nomme Mme Nathalie Gutenstein demeurant Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwil, Suisse, Administratrice de la Société. Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011, qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010032845/17.

(100030802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Palila Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.077.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of February.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A., a credit institution organised as a public limited liability company (société anonyme) under the laws of the Luxembourg, with registered office at 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 6.061 (the "Sole Shareholder"), holding 310 shares in the share capital of the Company, representing the entire share capital of the Company, here represented by David Leparmentier, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the Sole Shareholder of PALILA INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.077 (the "Company"), incorporated as a result of a de-merger of the public limited liability company Gaia Participations S.A., whose registered office was at 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number 140129, by a deed drawn up by the notary Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, on 4 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated 5 February 2009, number 257, page 12290.

According to article 67 (1) and (2) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law"), when a société anonyme has a single shareholder, it shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and its decisions shall be recorded in minutes.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions before the undersigned notary in accordance with article 67 (1) and (2) of the Law:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mr Régis MEISTER from his mandate of director of the Company, being effective as of 17 February 2010.

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to Mr Régis MEISTER for the performance of his duties as director of the Company until this date.

The Sole Shareholder acknowledges the appointment by the board of directors of the Company on 17 February 2010 of Mr Aurélien FORTIN, born on 31 August 1972 in Lille, France, with professional address at 11-13, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg, as director of the Company in replacement of Mr Régis MEISTER and resolves to confirm his appointment as director of the Company, for a period of six years.

As a result, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr Aurélien FORTIN;
- Mr Yves CACCLIN; and
- Mr Jean-Patrick TRAN-PHAT.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of shares with a nominal value of one euro (EUR 1) in the share capital of the Company and to be denominated class A ordinary shares (the "A Shares") and class B ordinary shares (the "B Shares"), the features of which are being set out in the articles of association of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the three hundred and ten (310) shares having no nominal each held by it in the share capital of the Company and representing the entire share capital of the Company, into thirty-one thousand (31,000) A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by eighteen thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 18,999) from its present amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) to forty nine thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 49,999), by issuing to the Sole Shareholder sixteen thousand five hundred fifty (16,550) new A shares and two thousand four hundred forty-nine (2,449) B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each in consideration for a contribution in cash.

Subscription and Payment

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A., prenamed, represented by David Leparmentier, subscribes for sixteen thousand five hundred fifty (16,550) A Shares and two thousand four hundred forty-nine (2,449) B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1), for a total issue price of eighteen thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 18,999) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of eighteen thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 18,999) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one Euro (EUR 1) from its present amount of forty nine thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 49,999) to fifty thousand Euro (EUR 50,000), by issuing to the Sole Shareholder one (1) new B Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), the B Share being issued with a share premium of three hundred million Euro (EUR 300,000,000) to be attached to the B Shares, in consideration for a contribution in cash.

Subscription and Payment

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A., prenamed, represented by David Leparmentier, subscribes for one (1) B Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), the B Share being subscribed with a share premium of three hundred million Euro (EUR 300,000,000) to be attached to the B Shares, for a total issue price of three hundred million and one Euro (EUR 300,000,001) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of three hundred million and one Euro (EUR 300,000,001) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Sixth resolution

As a result of the above share capital increases, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 and article 15 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Art. 5.

" **Art. 5.** The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000), divided into forty seven thousand five hundred fifty (47,550) class A ordinary shares (the "A Shares") and two thousand four hundred fifty (2,450) class B ordinary shares (the "B Shares"), in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share, fully paid up (by 100%).

In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. There shall be, as the case may be, a share premium account for the A Shares (the "A Share Premium Account") and a share premium account for the B Shares (the "B Share Premium Account"). The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the A Shares at the time of issuance of the relevant A Shares is, or shall, as the case may be, be allocated to the A Share Premium Account. The share premium account resulting from the contribution in kind or in cash by the holders of the B Shares at the time of issuance of the relevant B Shares is, or shall, as the case may be, be allocated to the B Share Premium Account.

The share premium paid in relation to one class of shares and recorded on the corresponding share premium account shall remain reserved and attached to such class of shares. As a result, in case of repurchase of shares by the Company, liquidation of the Company or any reimbursement or distribution of share premium during the existence of the Company, the share premium attached to one class of shares shall only be used for reimbursement or distribution to the holder of shares of such class. Any repayment of share premium shall be decided by the shareholders."

Art. 15.

" **Art. 15.** Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the issued share capital of the Company which, for the avoidance of doubt, excludes any share premium.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

Any distribution to the shareholders (whether by way of share capital reduction, share premium (subject to Article 5) or dividend distribution, or otherwise) shall be made in proportion to the total investment of each shareholder in the Company. The fraction representing the total investment of a shareholder in the Company shall be calculated as follows:

$$(SC + SP) / (Total SC + Total SP)$$

Where

SC means the aggregate amount of subscribed share capital held by the relevant shareholder in the subscribed share capital of the Company;

SP means the aggregate amount of share premium attached to the shares held by the relevant shareholder in the subscribed share capital of the Company;

Total SC means the aggregate subscribed share capital of the Company; and

Total SP means the aggregate amount of share premium attached to the shares held by all shareholders in the subscribed share capital of the Company.

The board of directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law, with due observance of paragraph 3 of Article 15."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A., un établissement de crédit constitué sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.061 ("Actionnaire Unique"), détenant 310 actions dans le capital social de la Société, représentant l'entière du capital social de la Société, ici représentée par David Leparmentier, employé, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement,

Etant l'Actionnaire Unique de Palila Investments S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.077 (la "Société"), constituée par suite d'une scission de la société anonyme Gaia Participations S.A., dont le siège social était situé au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140129, par un acte dressé par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, le 4 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 5 février 2009, numéro 257, page 12290.

Conformément aux articles 67(1) et 67(2) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, ainsi que modifiée (la "Loi"), quand une société anonyme a un actionnaire unique, celui-ci devra exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions seront actées dans des procès-verbaux.

L'Actionnaire Unique, agissant en sa capacité d'actionnaire unique de la Société, passe par la présente les résolutions écrites devant le notaire soussigné conformément aux articles 67(1) et 67(2) de la Loi:

Première résolution

L'Actionnaire Unique prend acte et accepte la démission de M. Régis MEISTER de son mandat d'administrateur de la Société, avec prise d'effet au 17 février 2010.

L'Actionnaire Unique décide de donner décharge à M. Régis MEISTER pour ses activités en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à ce jour.

L'Actionnaire Unique prend acte de la nomination par le conseil d'administration de la Société le 17 février 2010, de M. Aurélien FORTIN, né le 31 août 1972 à Lille, France, ayant son adresse professionnelle au 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Régis MEISTER, et décide de confirmer sa nomination au poste d'administrateur de la Société, pour une période de six ans.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

M. Aurélien FORTIN;

M. Yves CACCLIN; et
M. Jean-Patrick TRAN-PHAT.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer deux classe d'actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) dans le capital social de la Société et qui seront appelées les actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et les actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), dont les conditions sont décrites dans les statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de convertir les trois cent dix (310) actions sans indication de valeur détenues par lui dans le capital social de la Société et représentant l'entièreté du capital social de la Société, en trente et un mille (31.000) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix huit mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euros (EUR 18.999) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euros (EUR 49.999), par l'émission à l'Actionnaire Unique de seize mille cinq cent cinquante (16.550) nouvelles Actions de Catégorie A et deux mille quatre cent quarante-neuf (2.449) Actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par voie de contribution en numéraire.

Souscription et Libération

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A., prénommée, représentée par David Leparmentier, souscrit seize mille cinq cent cinquante (16.550) Actions de Catégorie A et deux mille quatre cent quarante neuf (2.449) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), pour un prix total d'émission de dix-huit mille neuf cent quatre vingt dix neuf Euros (EUR 18.999) payé par elle par voie de contribution en numéraire; la preuve que le montant de dix-huit mille neuf cent quatre vingt dix neuf Euros (EUR 18.999) correspondant à la contribution en numéraire qui est à la disposition de la Société, a été apportée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Euro (EUR 1) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf Euros (EUR 49.999) à cinquante mille Euros (EUR 50.000), par l'émission à l'Actionnaire Unique d'une (1) nouvelle Action de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), l'Action de Catégorie B étant émise avec une prime d'émission de trois cent millions d'Euros (EUR 300.000.000) qui restera attachée aux Actions de Catégorie B, par voie de contribution en numéraire.

Souscription et libération

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST S.A., prénommée, représentée par David Leparmentier, souscrit une (1) Action de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1), l'Action de Catégorie B étant souscrite avec une prime d'émission de trois cent millions d'Euros (EUR 300.000.000) qui restera attachée aux Actions de Catégorie B, pour un prix total d'émission de trois cent millions et un Euros (EUR 300.000.001) payé par elle par voie de contribution en numéraire; la preuve que le montant de trois cent millions et un Euros (EUR 300.000.001) correspondant à la contribution en numéraire qui est à la disposition de la Société, a été apportée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Sixième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 et l'article 15 des statuts de la Société, qui devront dorénavant être lus comme suit:

Art. 5.

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euro (EUR 50.000,-), divisé en quarante-sept mille cinq cent cinquante (47.550) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) par action, entièrement libérées (à raison de 100%).

En supplément du capital social souscrit, un compte de prime d'émission pourra être créé, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute action sera transférée. Il y aura, selon les cas, un compte de prime d'émission pour les Actions de Catégorie A (le "Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie A") et un compte de prime d'émission pour les Actions de Catégorie B (le "Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie B"). Le compte de prime d'émission résultant des apports en nature ou en numéraire effectués par les détenteurs des Actions de Catégorie A au moment de l'émission des Actions de Catégorie A concernées est, ou sera, le cas échéant, alloué au Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie A. Le compte de prime d'émission résultant des apports en nature ou en numéraire effectués par les détenteurs des Actions de Catégorie B au moment de l'émission des Actions de Catégorie B correspondantes est, ou sera, le cas échéant, alloué au Compte de Prime d'Émission des Actions de Catégorie B.

La prime d'émission payée en relation à une catégorie d'actions et enregistrée sur le compte de prime d'émission correspondant devra rester réservée et attachée à cette catégorie d'actions. Par conséquent, en cas de rachat d'actions par la Société, liquidation de la Société, ou tout remboursement ou distribution de prime d'émission durant l'existence de la Société, la prime d'émission attachée à une catégorie d'actions devra être seulement utilisée pour le remboursement ou la distribution au détenteur d'actions de cette catégorie. Tout remboursement de prime d'émission devra être décidé par les actionnaires."

Art. 15.

" **Art. 15.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième du capital social, qui pour éviter tout doute, exclut toute prime d'émission.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Toute distribution aux actionnaires (que ce soit par voie de réduction de capital, de prime d'émission (sous réserve de l'Article 5) ou distribution de dividende, ou autre) devra être effectuée proportionnellement à l'investissement total de chaque actionnaire dans la Société. La fraction représentant l'investissement total d'un actionnaire dans la Société devra être calculée comme suit:

$$(SC + SP) / (Total SC + Total SP)$$

Alors que:

SC signifie le montant total de capital social souscrit détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social souscrit de la Société;

SP signifie le montant total de prime d'émission attaché aux actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social souscrit de la Société;

Total SC signifie le capital social souscrit total de la Société; et

Total SP signifie le montant total de prime d'émission attachée aux actions détenues par tous les actionnaires dans le capital social souscrit de la Société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915, et en observant le paragraphe 3 de l'Article 15."

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: D. LEPARMENTIER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2010. Relation: LAC/2010/8198. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032803/257.

(100030923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Airport City Cologne 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.378.

—
EXTRAIT

En date du 23 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mme Meike Lakerveld, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2010032846/16.

(100030741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Anh-My S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 février 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2009:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Thomas James Buchan SCOTT, avocat, demeurant au 28, King Street, SW1Y 6XA, Londres, Grande-Bretagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010032847/21.

(100031142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Solden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.207.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032849/10.

(100031196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Semnon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.154.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032850/10.

(100031133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Santex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.564.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032851/10.

(100030604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Selgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 1^{er} février 2010, que le Conseil a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Renzo TONDELLA de sa fonction d'Administrateur de la société, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, sous réserve d'acceptation par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Guido REY, demeurant professionnellement au P.ZZA C.L.N. 255, I-10123 TORINO, ITALIE, en remplacement de Monsieur Renzo TONDELLA.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour Selgest S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010033297/24.

(100030946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. T3 S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.845.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032852/11.

(100030676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

AMP Capital Investors (Kemble Water) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 140.894.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Rob Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Phil Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010032854/20.

(100030621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

BlueLand Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.384.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de catégorie B avec effet au 15 février 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Theodoros Papapetropoulos
- Michail Sapountzoglou

Gérant de catégorie B:

- Jean-Jacques Josset
- Gérald Welvaert

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blueland Luxembourg Holding S.à r.l.

Gérald Welvaert

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010033183/23.

(100030869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.578.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wanhua International Resources Co., Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, with registered office at Room 1701, 17/F., Henan Building, N° 90, Jaffe Road, Wanchai, Hong Kong, certificate number 38761521-000-12-08-9 (the Shareholder),

hereby represented by Christophe Balthazard, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/ she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall, subject to applicable law, have the power to distribute share premium of the Company to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Shareholder hereby declares to subscribe all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

Art. 22. the number of managers of the Company is set at two (2) and the following persons are appointed as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company), with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:

Art. 23. Hao Ding, born on 7 March 1965 in Shanghai, China, with address at n°7 South Xingfu Road, 264002, China; and

Art. 24. Lihai Wang, born on 14 August 1983 in Anhui, China, with address at n°7 South Xingfu Road, 264002, China.

Art. 25. the registered office of the Company is set at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholder, the proxyholder of the Shareholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wanhua International Resources Co., Limited, une société constituée à Hong Kong, dont le siège social se situe à Room 1701, 17/F., Henan Building, N° 90, Jaffe Road, Wanchai, Hong Kong, immatriculée sous le numéro 38761521-000-12-08-9 (l'Associé),

ici représentée par Christophe Balthazard, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Mount Tai Chemical Holding Company S.à r.l." (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire.

L'associé unique ou assemblée générale des associés, selon le cas, a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de distribuer la prime d'émission de la Société à l'associé unique ou aux associé(s), selon le cas, en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'Associé déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Résolutions de l'Associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

Art. 22. Le nombre de gérants de la Société est fixé à deux (2) et les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

Art. 23. Hao Ding, né le 7 March 1965 à Shangai, Chine, demeurant au n°7 South Xingfu Road, 264002, Chine; et

Art. 24. Lihai Wang, né le 14 August 1983 à Anhui, Chine, demeurant au n°7 South Xingfu Road, 264002, Chine.

Art. 25. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que l'Associé l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. BALTHAZARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} mars 2010. Relation: LAC/2010/8956. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033441/377.

(100031709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Saint James Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.147.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032855/14.

(100031268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

World Rent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.310.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010032912/9.

(100030835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.
